

DECLARATION ESTIMATIVE MENSUELLE D'ACQUITTEMENT DE LA TAXE INTERIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

Pour les quantités d'électricité livrées à partir du 1^{er} janvier 2016
A déposer avant le 15 du mois suivant le mois de référence
Article 266 *quinquies* C du code des douanes

À compléter par les fournisseurs de la TICFE pour lesquels les livraisons d'électricité au cours de l'année civile précédente sont supérieures à 40 térawattheures

AU COURS DU MOIS:

ANNEE :

REDEVABLE	
A	Nom ou raison sociale : <input style="width: 80%;" type="text"/> Siren : <input style="width: 15%;" type="text"/>
	Adresse : <input style="width: 95%;" type="text"/>
	Numéro d'enregistrement de la déclaration d'existence : <input style="width: 95%;" type="text"/>
B	Représentant : <input style="width: 80%;" type="text"/> Siren : <input style="width: 15%;" type="text"/> (si le redevable n'est pas établi en France)
	Adresse : <input style="width: 95%;" type="text"/>

BUREAU DE DOUANE DESTINATAIRE	
C	<input style="width: 95%;" type="text"/>

LIQUIDATION DE LA TAXE	
D	Quantités d'électricité facturées, donnant lieu à acomptes ou consommées (MWh)*
E	Quantités exonérées, exemptées ou en franchise (MWh)*

Taxation à un taux réduit		Quantités taxables (MWh)*	Montant (€)
F	Installations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou d'entreprises industrielles électro-intensives) dont la consommation est strictement supérieure à 3 kWh par € de VA (taux : 2 €/MWh)		
G	Installations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou d'entreprises industrielles électro-intensives) dont la consommation est comprise entre 1,5 et 3 kWh par € de VA (taux : 5 €/MWh)		
H	Installations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou d'entreprises industrielles électro-intensives) dont la consommation est strictement inférieure à 1,5 kWh par € de VA (taux : 7,5 €/MWh)		
I	Installations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou d'entreprises industrielles électro-intensives) exposées à un risque de fuite de carbone dont la consommation est strictement supérieure à 3 kWh par € de VA (taux : 1 €/MWh)		
J	Installations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou d'entreprises industrielles électro-intensives) exposées à un risque de fuite de carbone dont la consommation est comprise entre 1,5 et 3 kWh par € de VA (taux : 2,5 €/MWh)		
K	Installations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou d'entreprises industrielles électro-intensives) exposées à un risque de fuite de carbone dont la consommation est strictement inférieure à 1,5 kWh par € de VA (taux : 5,5 €/MWh)		
L	Installations hyperélectro-intensives (taux : 0,5 €/MWh)		
M	Transport de personnes et de marchandises par train, métro, tramway, câble, autobus hybride rechargeable ou électrique et trolleybus (taux : 0,5 €/MWh)		
N	Centres de stockage de données numériques avec consommations annuelles >=1 kWh par € de la VA, pour les quantités excédant 1 Gwh par an		
O	Exploitants d'aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique, dont la consommation d'électricité est > 222Wh par euro de VA		

P	Taxation à taux plein Quantités taxables = ligne D – quantités mentionnées aux lignes E à O Taux : 22,50 €/MWh	(MWh)*	€
----------	--	--------	---

Q	Régularisation au titre de la déclaration trimestrielle précédente	€
----------	--	---

R	TICFE totale due (somme des montants lignes F + G + H + I + J + K + L + M + N + P) (- ligne Q)	€	Les tarifs de la TICFE sont indiqués au 8 de l'article 266 <i>quinquies</i> C du code des douanes. La TICFE est exprimée en euros et arrondie à l'euro le plus proche.
----------	--	---	--

ENGAGEMENT DU REDEVABLE	
Je soussigné (e), représentant habilité de la société, atteste de l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration.	
Fait à :	<i>Signature</i>
Le :	

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION			
Moyen de paiement	Enregistrement		Prise en recette
		Date de réception :	
Virement	N° d'enregistrement :		Date :
Chèque bancaire	Cachet et signature :		N° :
Chèque postal			Montant pris en compte en € :
Mandat			
Autre moyen de paiement			

(*) Trois chiffres après la virgule